

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de convocation : 02/04/2024
Date d'affichage : 02/04/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures zéro cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard — RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PERRODIN Emilie - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

SERVIGNAT Odette, excusée donne pouvoir à MAITREPIERRE Sylvie,
GRILLET Rodrigue, excusé donne pouvoir à THIRIET Hubert,
FACHINETTI Aurélia,
BOUVIER Alexis.

Secrétaire de séance : MAZUIR Carole

Objet de la délibération : Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux de 1 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,94 %
- Taxe d'habitation : 8,88 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire